

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 29 Mars 2016

L' an 2016 et le 29 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en Mairie sous la présidence de  
SONNET Benoît Maire

**Présents** : M. SONNET Benoît, Maire, Mmes : DELAITE Catherine, FLORES Dominique, JOURDAIN Patricia, LAMBERT Michèle, MANON Monique, MATHIEU Joëlle, VILLEVAL-DROZIERES Marie-Line, MM : BOUR André, DERRIENNIC Jean-François, DESPAS Gérard, GRAVIER Jean-Claude, SAPONE Franck, VERENNE Henri, VILLEVAL Jean-Pol

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : DEFAUT Ginette à M. SONNET Benoît, PARENT Anne à Mme MANON Monique, M. DOUCET Bruno à M. VILLEVAL Jean-Pol  
Absent(s) : M. LOURDEZ Rémi

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 18/03/2016

**Date d'affichage** : 18/03/2016

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture  
le :

**A été nommée secrétaire** : Mme LAMBERT Michèle

#### **Objet des délibérations**

### **SOMMAIRE**

- CREATION DE POSTES D'AGENTS NON TITULAIRES
- MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION GAZ EXPLOITES PAR GRDF
- MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE A L'ATD08
- BAIL DE CHASSE 2016/2017
- MARTELAGE DES PARCELLES n° 33 u, 41 b, 42, 43, 45 u, 46 u

réf : 001-MARS2016

## CREATION DE POSTES D'AGENTS NON TITULAIRES

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de l'ouverture des sites (Maison des randonnées, Camping, capitainerie, bateaux électriques) pour la nouvelle saison estivale 2016 il y a lieu, de créer des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité,

Il y a lieu, de créer 4 emplois saisonniers d'agent d'accueil et d'animation, à temps non complet :

- 3 postes à 30/35<sup>e</sup>
- 1 poste à 26/35<sup>e</sup>

Après en avoir délibéré,

### Le Conseil,

DECIDE de créer dans les conditions prévues par l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs), 4 emplois saisonniers d'Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 30 septembre 2016, soit :

- 3 postes à 30/35<sup>e</sup>
- 1 poste à 26/35<sup>e</sup>

DECIDE que la rémunération pourra être comprise entre l'IB 340 et l'IB 400

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

## Madame Patricia Jourdain arrive à 18h45

réf : 002-MARS2016

## MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION GAZ EXPLOITES PAR GRDF

**M. le Maire expose** que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 EUR/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

**Le Conseil municipal**, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 003-MARS2016

### MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE A L'ATD08

#### **Le Maire explique à l'assemblée,**

La commune a sollicité l'ATD 08 comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité pour le parcours de santé à la maison des randonnées.

Le coût de cette Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est de 2 % de l'enveloppe financière réelle de l'opération.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** accepte l'offre à Maîtrise d'Ouvrage de l'ATD 08 et autorise **le Maire** à signé l'acte d'engagement.

A l'unanimité (**Pour** : 18 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

réf : 004-MARS2016

### BAIL DE CHASSE 2016/2017

#### **Le Maire explique à l'assemblée,**

que le coefficient de révision à appliquer aux loyers des baux de chasse pour **2016/2017** est de 1,004

**Considérant** que les années précédentes le loyer n'a pas été augmenté en raison des nuisances causées par les travaux et aménagements en forêt.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, décide de ne pas appliquer le coefficient de révision pour la saison de chasse 2016/2017 et de conserver le loyer à **6 400,00 €**.

A l'unanimité (**Pour** : 18 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

réf : 005-MARS2016

### MARTELAGE DES PARCELLES n° 33 u, 41 b, 42, 43, 45 u, 46 u

#### **Le Maire explique,**

Par délibération n°004-OCT2015 prise le 19 octobre 2015, le Conseil Municipal avait passé à l'état d'assiette pour 2016 des parcelles 33 u, 41 b, 42, 43, 45 u, 46 u.

Les arbres peuvent ainsi être martelés.

La délibération ne précisait par le mode de vente.

Il propose d'annuler cette délibération et de délibérer à nouveau sur ce point en précisant le mode de vente.

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

- annule la délibération n°004-OCT2015 prise le 19 octobre 2015.

- donne son accord pour le passage des parcelles 33 u, 41 b, 42, 43, 45 u, 46 u à l'état d'assiette pour 2016. Les arbres pourront être martelés et le bois sera vendu sur pied.

A l'unanimité (**Pour** : 18 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

### **Informations diverses :**

- Le compte rendu de la commission Urbanisme et Habitat du vendredi 12 février à la CCARM indique que les coûts des actes d'urbanisme vont être réajustés et revus à la hausse pour 2016.
- L'association Palette d'Ardoise remercie la Commune pour le prêt de salle et de matériel pour l'exposition du 12 et 13 mars.
- Le Maire informe qu'une étude est en cours pour déplacer le columbarium vide et l'installation d'un banc devant le jardin du souvenir. M. Jean-Pol Villeval s'étonne qu'il n'y ait pas eu de réunion de la commission

cadre de vie à ce sujet. M. le maire répond qu'il s'agit juste d'une première demande qui sera étudiée en commission.

- Le maire informe qu'une réflexion est en cours pour changer toutes les fenêtres de la mairie qui datent de l'origine du bâtiment, et causent une importante déperdition thermique.

Dates à retenir :

**26 mars** : Réouverture après 6 mois de fermeture de l'église avec une exposition photos sur la rénovation totale de l'édifice.

**30 mars** : Présentation par M. Demartre et Mme Noël du Conseil Départemental, de la pré-étude pour raccorder Moraypré à l'assainissement collectif.

**1er avril** : Assemblée Générale du Club Nautique

**4 avril** : Réunion en mairie avec les associations pour le projet de création du centre culturel.

**9 avril** : passage du Circuit des Ardennes

**11 au 17 avril** : le passage à niveau sera fermé

**21 avril** : Rencontre avec deux personnes du Conseil Régional au sujet des subventions pour le futur centre culturel.

**21 avril** : Réunion avec les associations pour préparer les animations du 3 septembre pour « La Voie Verte en fête ».

**24 avril** : Souvenir des déportés

**1er mai** : Brocante

**4 mai** : Concert de l'Harmonie

**7 mai** : Festival Contrebande proposé par l'AREL sur 3 sites : Revin 4&5 mai, Haybes 7 mai et les Mazures 14&15 mai.

**8 mai** : Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945

- Dans le cadre de la COP21 un arbre a été planté près du COSEC avec les enfants de l'IME de Moraypré.
- La haie a été plantée derrière les maisons du lotissement Pirot Simon.
- Le Maire a rencontré le directeur du C.I.C de Givet, il est venu lui parler des travaux envisagés pour pouvoir maintenir le distributeur de billets sur Haybes. Il donnera des informations complémentaires vers la mi-avril.
- La dernière réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I) a validé la fusion des deux Communautés de Communes « Vallée de Meuse et Semoy » et « Ardenne Rives de Meuse ».
- Gérard Despas indique qu'il y a une réunion le 1<sup>er</sup> avril à la FDEA à laquelle il ne pourra participer et il indique que Bruno Doucet ne participe plus à ces réunions et qu'il serait souhaitable de le remplacer, le maire demande qui est intéressé pour reprendre la place de Bruno Doucet, ce point sera vu au prochain conseil municipal.

*Le prochain Conseil Municipal pour le vote des budgets est prévu le 11 avril 2016.*

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45***

En mairie, le 11/04/2016  
Le Maire  
Benoît SONNET

